

VILLE D'ANICHE

SERVICES TECHNIQUES

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville d'ANICHE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les travaux d'aménagement du secteur Place Fogt, rue des 3 Sœurs Fogt et rue du Bicentenaire de la Révolution,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la circulation et éviter tout risque d'accident ou d'incident, rue du Bicentenaire de la Révolution,

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules de toute nature se fera désormais en sens unique (de la Place Fogt à la rue Lemaire), rue du Bicentenaire de la Révolution à compter du jeudi 03 novembre 2016. Au carrefour avec la rue Lemaire, les véhicules devront marquer un temps d'arrêt.

**ARTICLE II** : Le stationnement et l'arrêt des véhicules de toute nature seront interdits rue du Bicentenaire de la Révolution à compter du jeudi 03 novembre 2016.

**ARTICLE III** : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit rue Lemaire (de la rue du Bicentenaire de la Révolution à la rue Patoux) à compter du jeudi 03 novembre 2016.

**ARTICLE IV** : Ces dispositions entreront en vigueur dès l'installation de la signalisation réglementaire par l'entreprise EIFFAGE TP

**ARTICLE V** : Toute infraction au présent arrêté est passible d'une contravention ou d'une mise en fourrière.

**ARTICLE VI :** Ampliation du présent arrêté est transmise :

- aux Services de Police qui sont chargés de son application.
- au service Prévision Groupement 5
- au service ASVP
- aux compagnies d'autocars
- à l'entreprise EIFFAGE TP

FAIT A ANICHE, LE 27 OCTOBRE 2016

LE MAIRE



Marc HEMEZ